

Concept de sélection BEACHVOLLEYBALL pour la participation aux Championnats du monde universitaires (CMU) 2020

1.10.19 (Version finale)

1. Principe

Les principes applicables pour le présent concept de sélection sont les **Regulations** définis par la Fédération internationale du sport universitaire (FISU) ainsi que les **Directives relatives à la performance (Leistungsrichtlinien)** publiées pour les CMU par Swiss University Sports.

2. Date de la manifestation

Les Championnats du monde universitaires de Beachvolleyball auront lieu du mardi 23.06.20 au samedi 27.06.20 à Malaga (ESP).

3. Nombre de participant·e·s selon les règles de la FISU

Le nombre de participant·e·s est défini de la manière suivante:

- Un tournoi féminin avec au maximum 32 équipes.
- Un tournoi masculin avec au maximum 32 équipes.

Pour chaque tournoi, chaque pays a le droit de se présenter avec deux équipes à deux joueuses et joueurs. Les pays qui se présentent avec une équipe ont le droit d'inclure au maximum deux officiel·le·s dans leur délégation. Les pays qui se présentent avec au minimum deux équipes ont le droit d'inclure au maximum cinq officiel·le·s dans leur délégation.

4. Participation au CMU 2020

Les directives relatives à la performance de Swiss University Sports s'appliquent de la manière suivante (extrait):

1. Citoyenneté suisse
2. Âge: au minimum 17 ans et au maximum 25 ans, c'est-à-dire date de naissance comprise entre le 01.01.1995 et le 31.12.2002
3. Statut d'étudiant·e, c'est-à-dire immatriculation régulière dans une Universités ou Haute école spécialisée (HES) reconnue, suisse ou étrangère.

Frais: les athlètes sélectionné·e·s doivent contribuer personnellement aux frais jusqu'à un minimum de 20%. (Ce montant « athlète » peut éventuellement être pris en charge par Swiss Volley.) Les frais sont également couverts par Swiss University Sports (au maximum 60%), et par l'Université / HES (20%).

5. Sélections

5.1. Critères de sélection

Critères principaux: les critères suivants doivent être satisfaits pour qu'un·e athlète puisse être proposé·e, afin d'intégrer la sélection.

Les athlètes doivent faire partie d'un cadre national, ou appartenir au top 20 du Swiss Beach Ranking (SBR) 2020. Dans des cas exceptionnels (par ex : blessure) le comité de sélection de Swiss University Sports décide en collaboration avec Swiss Volley.

Le but de la sélection sera de présenter au minimum une équipe masculine et féminine avec un niveau A ou B (selon les directives relatives à la performance de Swiss University Sports). Ces équipes se battent pour des médailles et viseront au minimum un diplôme. Au cas où il ne sera pas possible de sélectionner deux équipes d'un niveau A ou B par sexe, il existe la possibilité de sélectionner une équipe féminine et/ou masculine constituée d'étudiant·e·s méritant·e·s et appartenant·e·s au top 20 du SBR (20.5.2020). L'objectif d'une telle équipe devra être un classement dans le top 16.

Les deux places (SUI 1 respectivement SUI 2) seront attribuées selon les critères ci-dessus. (SBR : 20.5.2020).

5.2. Compétitions de sélection définies par la fédération

Compétitions officielles nationales et internationales.

5.3. Période de sélection

SBR Ranking, Stand 20.5.20.

(Ne seront étudiées uniquement les demandes de sélection des athlètes s'étant acquittés de **toutes les formalités** dans le GAMEMANAGER. La responsabilité en incombe à l'athlète, la vérification au Chef de discipline (CD).)

5.4. Demande de sélection

La demande de sélection doit être établie par le CD en concertation avec Swiss Volley, avant la fin de la période de sélection et sur la base des critères de sélection convenus. Si le nombre d'athlètes remplissant les critères de sélection est supérieur à celui des places disponibles, il appartient au CD de procéder à une priorisation en fonction des directives relatives à la performance.

5.5. Comité de sélection

La décision de sélection définitive est prise par le **comité de sélection** de Swiss University Sports: Cheffe du sport d'élite Swiss University Sports (présidence, Marilen Matter Graf)
Directeur général Swiss University Sports (Leonz Eder) et
Vice-président Swiss University Sports (Lorenz Ursprung)
La commission de sélection décide de façon définitive.

6. Aspects médicaux

À partir de leur sélection définitive, les athlètes participant·e·s sont soumis·e·s aux règles de l'AMA. Le site web www.antidoping.ch/fr fournit des informations complètes sur les droits et les obligations des athlètes ainsi que sur ceux de l'équipe d'encadrement (entraîneurs, coaches et physiothérapeutes).

Pour les athlètes ayant des chances avérées d'être médaillés ou diplômés, des dispositions particulières peuvent s'appliquer pour raisons médicales. Le justificatif médical doit être fourni dès que la maladie ou la blessure survient. Le CD soumet simultanément à Swiss University Sports une proposition de compétitions alternatives ou de possibilités d'évaluation.

7. Communication

Après approbation par Swiss University Sports, le **concept de sélection** est publié individuellement sur le site web de Swiss University Sports, rubrique «Disciplines sportives», ainsi que par Swiss Volley.

Le CD / chef de la délégation s'assure que les athlètes et entraîneurs concerné·e·s ont vu, lu et pris connaissance du concept de sélection.

8. Autres dispositions

Les athlètes doivent s'être manifesté·e·s au plus tard six mois avant la compétition en tant que «probables» auprès de leur CD. Les probables pris·e·s en compte sur GAMEMANAGER donnent leur accord de participation en cas d'une sélection, se sont engagé·e·s à suivre le programme de sélection proposé (compétitions nationales / internationales) et à relever les éventuelles épreuves de préparation.

Chaque probable est saisi·e sur le GAMEMANAGER par le CD (nom/prénom/adresse électronique). Les probables recevront un login personnel leur permettant de compléter leurs données individuelles.

Le rapport athlètes/officiels est fixé par la FISU. Ce n'est qu'au moment de la sélection que peut être défini le nombre d'officiels pouvant participer CMU. Lors du choix définitif, l'accent doit être mis sur le meilleur encadrement possible pour les athlètes. En cas de doute, la décision revient à la cheffe du sport d'élite et au directeur générale Swiss University Sports.

9. Responsabilités

Lausanne, 1.10.2019

Chef de discipline responsable Beachvolleyball, Swiss University Sports

Reto Ineichen

Service des Sports UNIL – EPFL
Centre sportif universitaire de Dorigny
CH-1015 Lausanne
Tel.: +41 21 692 21 56
Mob.: +41 78 862 30 68
E-mail: reto.ineichen@unil.ch



Reto Ineichen



Philippe Saxer, Chef Leistungssport Beachvolleyball Swissvolley



Marilen Matter Graf, Cheffe du sport d'élite Swiss University Sports